**Rôle des députés dans leur circonscription ?**

Ils n’ont aucun pouvoir officiel. Leur statut ne leur permet pas d’intervenir dans l’administration des communes, des départements ou des régions. Cela ne les empêche toutefois pas de jouer un rôle d’influence, d’alerte ou de facilitateur, aussi bien sur place qu’à Paris.

Ils restent impliqués, comme tous les élus, dans les problématiques locales. Il n’est ainsi pas rare qu’un député participe à des inaugurations ou serve de pont entre les administrations et les collectivités locales, de liens avec les entreprises et tous les acteurs qui peuvent faire aboutir certains projets ou régler certains problèmes dans sa circonscription.

Ils s’attachent à entretenir soigneusement le lien avec leurs concitoyens. Une nécessité électorale, bien sûr, mais aussi une façon de garder le contact avec le terrain pour en relayer les problématiques dans les débats parlementaires. La plupart des députés ouvrent ainsi **une permanence dans leur circonscription**, tenue par un assistant parlementaire, dans laquelle ils reçoivent leurs électeurs. Ce souci d’être un relais du terrain vers Paris se retrouve lors des très médiatisées séances de question d’actualité. Le député qui interroge le gouvernement va très souvent porter à l’attention générale un problème spécifique de sa circonscription. De même, de nombreux amendements visent, parfois ouvertement ou plus subrepticement, à satisfaire des demandes problématiques locales.

L’Assemblée nationale reconnaît d’ailleurs la nécessité de cultiver cet ancrage territorial. Elle prend ainsi en charge les déplacements en train des députés ainsi que jusqu’à 80 trajets en avion entre Paris et leur circonscription chaque année.

Cependant, les députés ne sont pas les porte-parole de leurs électeurs à Paris. Ils se doivent de porter une vision plus large, cellede ***« l’intérêt général »*.**

**(Matthieu Lasserre - journal La Croix du 5.6.2022)**